



Valence, le 29 février 2016

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

La communauté d'agglomération VALENCE ROMANS SUD RHONE-ALPES a fait réaliser une thermographie aérienne de son territoire et souhaite, dans le cadre de la plateforme énergétique, renforcer le dispositif d'accueil et de conseil assuré par les thermiciens de l'ADIL Information Energie.

Ce dispositif a pour objectifs :

- de présenter aux habitants les clichés thermographiques de chacune des maisons de votre commune ;
- d'apporter un conseil neutre et gratuit sur toutes les questions de rénovation énergétique des logements, d'installation d'énergies renouvelables et sur les aides financières mobilisables pour les particuliers ;
- de proposer une permanence physique de proximité aux habitants dans votre commune.

L'ADIL Information Energie vous propose d'organiser une permanence d'une demi-journée (de 9h à 12h ou de 13h30/14h à 16h30/17h) au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 dans les locaux de votre mairie ou d'un bâtiment communal<sup>1</sup>.

Nous vous sollicitons donc pour la mise à disposition d'un bureau afin de recevoir le public (si possible à proximité d'un hall ou d'un autre bureau faisant office de salle d'attente).

**En ce qui concerne la date, celle-ci est étroitement liée à la communication que vous pourrez faire en amont via les supports de communication à votre disposition (parution dans votre bulletin municipal, site internet, affichage sur panneau lumineux...), pour contribuer au succès de cette permanence.**

Vous remerciant par avance de votre collaboration,  
Recevez, Madame le Maire/Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations distinguées.

**Philippe Bouchardeau**  
**Adjoint de Direction**

<sup>1</sup> Par ailleurs, les conseillers de l'ADIL Information Energie reçoivent sans rendez-vous, au 44 rue Faventines, à Valence :

- du mardi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h30,
- le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h15,
- sur rendez-vous, sur la commune de Romans les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 14h à 17h

